



CONTRAT DE LOCATION JOURNEE

SALLE D'ANIMATION/RESTAURANT DU FORT/STADE/ SALLE DES ASSOCIATIONS/SALLE PAROISSIALE

NOM – Prénom.....

Nom de l'organisme.....

Adresse.....

Tél..... et Mail.....

Agissant à titre : Personnel ou Représentant un organisme ou une association

Date de la manifestation :	Type de manifestation :
.....

Pièces demandées :

Attestation d'assurance et chèque de caution

Mode de paiement de la location :

- Le Locataire recevra un Avis des Sommes à Payer (ASAP) par courrier
- devra régler la somme indiquée, auprès du Trésor Public.

Afin de responsabiliser les bénéficiaires, une caution est demandée :

Toute ou une partie de la caution peut être encaissée en cas de dégradation, casse....

Si les dégradations dépassent le montant de la caution, la municipalité se réserve le droit de poursuivre le bénéficiaire pour le solde restant dû.

Le chèque de caution sera rendu ou détruit à l'issue.

Besoin locatif (cocher le type de location)

	SALLES	Tarif location	Caution
	Restaurant du fort (mercredi et jeudi jusqu'à 18h)	200 €	1 600 €
	Salle animation du fort (mercredi et jeudi jusqu'à 18h)	200 €	1 600 €
	Salle des associations	80 €	100 €
	Salle paroissiale	30 €	100 €
	Stade et vestiaire	30 €	100 €
	TOTAL		

Le tarif de la location applicable sera celui en vigueur à la date de la manifestation.

Si perte du badge : 80.00 €

Fait à Aiton, le

Bénéficiaire

Mairie